

CS

MAINTENANCE EN ÉQUIPEMENT THERMIQUE INDIVIDUEL EN APPRENTISSAGE



SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée du bâtiment de Sillac – 16000 ANGOULEME
Tel : 05.45.91.37.77.
Contact : Armel DUCOM

LE MÉTIER

Le titulaire de la spécialité «maintenance des équipements thermiques individuels» exerce ses compétences dans le domaine de la maintenance préventive et corrective d'installations thermiques d'une puissance de moins de 70 kW (utile), dans les constructions neuves et dans les bâtiments anciens.

Dans le cadre de ses activités, il effectue les mesures, les réglages des installations à des fins d'économie d'énergie, de sécurité et de respect des règles environnementales. Il intervient sur des installations thermiques (tout type d'énergie) et de production d'eau chaude sanitaire (électrique, gaz, biomasse) dans tout type d'entreprise.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Assurer la maintenance préventive et corrective.
- Rédiger un devis, facture, fiche d'intervention.
- Gérer son stock.
- Expliquer le fonctionnement et l'utilisation de l'installation au client.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Monteur en installations thermiques et climatiques.
- Plombier.

CONDITIONS D'ACCÈS ET PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3, CAP ou niveau équivalent en électricité, électrotechnique, électromécanique, couverture, plomberie, chauffage.
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage : 2 à 3 semaines par mois au centre de formation. Le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : environ 525h.

Nom du certificateur : Éducation Nationale

Code RNCP : RNCP37919 - www.francecompetences.fr

Date d'enregistrement de la certification : 31-08-2028

POURSUITE D'ÉTUDES

- BP Monteur en installations du génie climatique et sanitaire.

DÉLAIS D'ACCÈS

Date théorique de début de formation : septembre + possibilité d'intégration en cours d'année selon le parcours du candidat.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (contrôle en cours de formation, examens ponctuels).

TARIFS

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO de branche / l'entreprise. Pas de reste à charge pour l'apprenti.
Pour plus d'information, nous contacter

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION

Pour connaître les indicateurs moyens de la formation, rendez-vous sur notre site internet à l'adresse suivante ou en scannant le QR Code : www.cfa-acad-poitiers.fr/nos-indicateurs

